

Mémento pratique

Organisation d'une sortie vélo en Accueil Collectif de Mineurs



Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
de Loire-Atlantique

Plus d'informations pratiques :

- <http://www.securite-routiere.fr/>
- http://fr.wikibooks.org/wiki/Guide_du_v%C3%A9lo_en_ville
- <http://www.ffct.org/index.php?id=209>
- www.priorite-vos-enfants.fr
- [www.prévention routière.asso.fr](http://www.pr%C3%A9vention_routi%C3%A8re.asso.fr)
- Bicloo.nantesmetropole.fr

Mise à jour: avril 2017

Préparation de la sortie

Quelle que soit la distance à parcourir, un déplacement est une situation à risques, mais aussi l'occasion d'apprentissages sociaux.

Le vélo est un véhicule comme un autre, le degré d'exigence doit être identique à celui des autres véhicules. Autrement dit, organiser une sortie à vélo a suffisamment d'implications pour qu'elle soit un point fort du projet pédagogique.

- Ne retenir le vélo comme moyen de transport que si ce mode de déplacement présente un intérêt autre que son faible coût (découverte de milieux naturels, pratique d'une activité physique, découvertes d'autres règles de vie en collectivité, orientation,...).
- Impliquer les enfants et les jeunes dès la conception du parcours, situation qui leur permette par exemple de lire une carte, se repérer.
- Rechercher des parcours adaptés. Privilégier les itinéraires cyclables même s'ils allongent le parcours.
- L'emprunt des axes routiers requiert de s'informer du trafic (sur le site du Conseil Départemental). <http://www.loire-atlantique.fr/>
- Repérer physiquement le parcours prévu et préparer un carnet de route avec des horaires prévisionnels. Cela permet d'évaluer la difficulté concrète du parcours par rapport aux possibilités réelles des enfants qui participeront au déplacement. Prévoir un ou des parcours de secours en cas de problème (groupes trop lents par rapport à ce qui était prévu, casse de matériel). Il peut être utile de prévoir un véhicule qui soit à différents points de rendez-vous si le parcours est très long. Éviter le véhicule suiveur qui empêche les autres automobilistes de voir le groupe et de doubler

facilement celui-ci.

L'équipement

Le Vélo

- Préférer le vélo personnel de chaque participant (enfants et animateurs) afin d'organiser, en amont, avec l'aide de personnes compétentes (issues de la fédération de cyclotourisme, de cyclisme, de VTT ou association de prévention routière, etc...), des ateliers de réglages et d'équipement, des ateliers d'apprentissages (réparer une chambre à air, utiliser un dérailleur, se déplacer en groupe et transmettre des consignes de sécurité, lire une carte, lire l'espace routier,...). Exemple à Angers avec le vélo-école [Vélo école : Angers.fr](http://Vélo%20%C3%A9cole%20Angers.fr).
- Les réglages permettent d'éviter le déséquilibre, les accidents et la fatigue :
 - La selle : on doit pouvoir, assis, poser la pointe des pieds par terre.
 - Les freins ne doivent pas être réglés trop lâches ou serrés, ni encrassés.
 - Le casque, adapté à la taille de la tête doit comporter une jugulaire modérément serrée sous le menton pour ne pas que le casque bascule, mais sans liens gênants. S'il a déjà subi des chocs, il n'est pas fiable ! Il est obligatoire pour les moins de 12 ans sur les voies de circulation, et pour la pratique sportive. Il est fortement recommandé pour les plus de 12 ans et dans les enceintes fermées.

Un cahier de maintenance des équipements de protection individuelle doit être prévu pour le suivi des casques appartenant à l'organisateur, c'est la réglementation du code de la consommation qui s'applique (Cf annexe 1). il en est de même

pour le matériel, donc les vélos s'ils appartiennent à l'organisateur.

- Les pneus sont gonflés suffisamment pour ne pas abîmer les jantes, mais pas trop pour amortir les aspérités du terrain et adhérer au sol.
- Les rayons ne doivent pas être tordus sinon la roue se casse.
- La chaîne est graissée et n'est pas encrassée
- La sonnette est fonctionnelle et à proximité des doigts de l'enfant.
-



L'habillement

- Rappelez les règles d'habillement notamment pour les

chaussures. Pas de lacets trop longs qui risquent de se prendre dans les rayons.

- Pas de vêtements amples qui risquent de s'accrocher aux rayons ou à la selle.
- Attention aux sacs à dos qui peuvent avoir des liens trop longs !!

La trousse de réparation :

- Un dérive-chaîne
- Des clés alènes
- Une pompe
- Un spray de lubrifiant
- Des rustines et de la colle, un démonte-pneu
- Une bombe anticrevaison
- Une chambre à air de la dimension de la roue
- Trounevis plat et cruciforme
- Clés à écrous

Les pré-requis

Les enfants n'ont pas le même niveau de pratique du vélo et ont très peu d'expérience. Quelles alternatives proposer pour ne pas les mettre en difficulté (source de danger physique) ? Les cyclistes de moins de 10 ans ont du mal à faire la différence entre les espaces protégés où ils peuvent jouer sans risque et les espaces réservés à la circulation où des règles s'imposent. S'ils ne maîtrisent pas bien leur vélo, ils ne pourront pas faire attention à leur environnement proche qui pourrait comporter des dangers. Il est nécessaire avant de faire la sortie de vérifier les acquis des enfants dans un espace sécurisé :

- Démarrer en étant capable de garder une trajectoire rectiligne
- Être capable de ne pas freiner avec les pieds, freiner progressivement et régulièrement.
- Être capable de tendre le bras pour les changements de direction.
- Jeter un oeil en arrière pour surveiller la circulation en conservant une trajectoire rectiligne.
- Regarder loin devant

Il est possible de créer des ateliers pour entraîner les enfants à appréhender les situations routières ex : http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/94143589/0/fiche_ressourcepedagogique/&RH=1160746763593

Pour les animateurs :

- Sensibilisez les animateurs à la dimension éducative de leur savoir-faire et savoir-être. Leur comportement rejaillit sur l'utilité de la prévention par exemple en donnant une impression de toute puissance s'ils ne portent ni casque ni gilet jaune.
- N'oubliez pas qu'ils sont souvent aussi eux-même de jeunes conducteurs, autrement dit ayant peu d'expérience de la lecture de l'environnement routier (ils font partie de la population la plus sujette aux accidents de la route).
- L'animateur en tête de file :
 - doit connaître le parcours
 - régule le groupe, signale les arrêts et départs, les changements de direction les obstacles
 - il donne l'allure du groupe
- L'animateur en serre-file :

- il protège le groupe des dépassements en se décalant sur la gauche et en annonçant le dépassement.
- il vérifie la file pour éviter les écarts des enfants par rapport au bas-côté.
- Il fait remonter les informations à l'animateur en tête (fatigue, chute, casse,...) pour faire ralentir ou arrêter le groupe.
- Il encourage les enfants en difficulté.

Avant le départ

- Déposer le parcours à l'accueil du centre de loisirs. Cela permet au directeur de pouvoir vous rejoindre en cas de problème avec un véhicule au plus proche de la zone fréquentée par le groupe.
- Consulter la météo car selon les conditions, la conduite à tenir diffère :

Les intempéries :

La pluie : Elle rend les chaussées et les marquages au sol glissants. Il faut que les enfants soient protégés par un vêtement imperméable et pas uniquement déperlant qui ne suffit pas à protéger. Les capes sont également pratiques et couvrent partiellement les jambes. Il faut également que les pieds soient protégés car l'humidité favorise le refroidissement. Il est plus difficile pour les enfants d'avoir un pantalon anti-pluie car il peut être rarement utilisé, mais penser à le demander aux familles !

La pluie réduit la visibilité, il faut donc prévoir une distance plus grande entre les enfants. Le gilet de haute visibilité peut être porté.

Le vent : Il favorise le refroidissement, en particulier dans les grandes descentes. Il faut donc un vêtement coupe-vent adapté. Penser à demander aux enfants de refermer leur veste ou se recouvrir !

Le vent va influencer sur la trajectoire du vélo, il faut prévoir latéralement une marge de manoeuvre plus grande entre les vélos et/ou avec le trottoir !

Le froid : Il faut un vêtement adapté mais qui puisse s'enlever facilement car avec l'activité physique, on se réchauffe vite ! Des gants, une écharpe, et des chaussures et chaussettes adaptées ne seront prévus qu'en pratique en milieu montagnoux et littoral selon la saison et les températures prévues (attention à l'altitude).

La nuit :

Pour les parcours à vélo nocturnes ou semi-nocturnes, il faut vérifier l'éclairage blanc ou jaune à l'avant du vélo soit par dynamo, soit par batterie et éclairage LED (plus lumineux, ampoule longue durée), ou encore diodes électroluminescentes.

Éclairage rouge à l'arrière du vélo.

Catadioptrés sur les roues et sur les pédales, à l'avant et à l'arrière voire sur les bras et jambes et écarteur de danger.

Gilet de haute visibilité.

Prévoir un espace important entre les enfants et rouler en file.

Le brouillard :

Les dispositions sont identiques à la conduite de nuit.

La chaleur :

Prévoir de nombreuses pauses en zones ombragées.

Prévoir sur le parcours des ravitaillements en eau si le parcours

en très long. Les simples bidons ne suffiront pas, il faut en plus des bouteilles dans les sacs.

Eviter la période 11h – 16h pour rouler, à moins que le trajet soit principalement prévu à l'ombre.

- Prévoir un téléphone portable avec le numéro déposé à l'accueil du centre de loisirs, voire affiché sur la porte du centre si ce dernier est fermé. Attention, il ne faut pas compter uniquement sur lui (dans certains endroits, le réseau fait défaut), et donc prévoir de la monnaie. Il est éventuellement bon de repérer les lieux où il serait possible de téléphoner. La liste des numéros d'urgence est à emporter.
- Prévoir un formulaire de constat d'accident. Il faut connaître les numéros de police d'assurance et coordonnées du responsable de la structure.
- Le document d'identification de chaque enfant avec les personnes à contacter en cas d'urgence et les conduites à tenir en cas d'allergie est également indispensable.
- Prévoir une pharmacie comme la réglementation l'exige avec un sac poubelle pour se débarrasser des déchets médicaux.
- Emmener des barres énergétiques pour parer aux éventuels coups de pompe !

Juste avant de partir

- Vérifiez systématiquement que tous les participants (enfants et animateurs) sont en mesure de faire le déplacement dans de bonnes conditions et n'hésitez pas à prendre les décisions

nécessaires.

- Rappelez clairement et complètement les consignes aussi bien aux animateurs qu'aux enfants, notamment :
 - ❖ la procédure à suivre aux stops, feux, "cédez le passage".
 - ❖ La procédure pour traverser un croisement.
 - ❖ La procédure pour changer de direction (tourner à gauche en particulier).
 - ❖ La procédure d'utilisation d'un rond point.
 - ❖ La procédure pour s'arrêter et repartir.
- Faites participer les enfants ou les jeunes dans la transmission des consignes de sécurité ou d'organisation.
- Vérifiez régulièrement votre position afin de renseigner les secours en cas de besoin (les pompiers indiquent que la plupart des appels de particuliers lors d'accidents ne permettent pas de situer le lieu).

Pendant le trajet : **Les consignes de circulation**

- La circulation se fait sur la chaussée, à droite. Il est possible de circuler sur les accotements.
- Bien que non obligatoires, les pistes cyclables sont

recommandées.

- Il est déconseillé de raser les voitures en stationnement car une portière peut s'ouvrir. Les angles morts de véhicules (poids lourds, bus,...) sont dangereux. Dans ce cas être vu du chauffeur, ou rester en retrait semble le meilleur garant de sécurité.
- Ne pas remonter une file de voitures par la droite
- Il est possible de rouler à deux de front lorsque la visibilité et luminosité sont suffisantes, mais il est conseillé de se rabattre lorsqu'une voiture veut doubler, en sommet de côte et dans un virage. Si la route est étroite, il vaut mieux rester en file et rouler en petit peloton de 5 à 7 enfants.
- Attention aux écarts occasionnés par les obstacles rencontrés (branches mortes, plaques d'égout, déformation de la chaussée) ou les rafales de vent ! Ils peuvent surprendre les automobilistes qui suivent.
- Respecter les distances avec le prédécesseur (valeur d'un vélo, à augmenter selon le temps de réaction et la distance de freinage) , les trottoirs et bas-côtés (20 cm minimum).
- Penser à signaler le plus tôt possible les changements de direction.
- Vérifier continuellement la cohésion du votre groupe et ne pas hésiter à s'arrêter, aussi souvent qu'il le faut et dans un lieu adapté, pour le reconstituer. Il est préférable qu'un groupe soit encadré par deux animateurs (en tête et en serre file), ayant des rôles précis surtout avec de jeunes enfants. Fractionner les grands groupes car 10 enfants par peloton est la limite pour permettre aux véhicules de doubler. Ces pelotons seront distants de 50m environ. Les enfants les moins rapides seront placés ensembles.

Les ronds points :

- Il est préférable de rester sur la voie la plus à droite quelle que soit la sortie à emprunter (même si l'on désire sortir à gauche).

Les numéros importants

Les numéros importants

Les feux rouges :

- Rester à droite derrière les voitures pour être visible dans les rétroviseurs.
- On s'arrête aussi à l'orange !
- Feux clignotants en ville : on s'arrête pour laisser passer le tram ou le bus !

Pour tourner à gauche

- S'arrêter sur la droite et traverser sur un passage piéton ou tous ensemble lorsqu'il y a suffisamment de champ libre.

Dans les descentes

- La distance d'un vélo entre les enfants est valable en situation normale, dans les descentes, il est préférable d'allonger cette distance en fonction de la vitesse pour respecter la distance de freinage et tenir compte du temps de réaction des enfants.

Pour attacher les vélos, un câble antivol suffit. Attacher aux équipements prévus à cet effet mais pas au mobilier urbain !!
On attachera la roue avant au cadre pour éviter le vol.

- 112 numéro d'urgence
- 18 pompiers
- 17 gendarmerie police
- 15 SAMU

Quelques rappels réglementaires

- Articles R.431-1 à 9 du code de la route conduite à tenir (R431-1-1 gilet haute visibilité , R431-7 file indienne ou 2 de front, ...)
- Articles R313-4 à 20, article R313-33 (équipements obligatoires des vélos).
- Décret n°2016-1800 du 21 décembre 2016 (port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans)
- R315-3 freinage
- R416-10 brouillard
- Décret n° 2016-1800 du 21/12/2016 article 1 port du casque

ANNEXE 1 LE CASQUE

1/ Conformité vérifiée lors de l'achat

Ces casques sont des Equipements de Protection Individuelle (EPI) de catégorie II. A ce jour, la norme pour les casques de vélo donnant présomption de conformité est :



EN 1078

Casques pour cyclistes et pour utilisateurs de planches à roulettes et de patins à roulettes

Le marquage « CE » doit être présent de manière distincte, lisible et indélébile sur chaque casque.

Le vendeur du casque doit fournir à l'achat une notice en français, précise et compréhensible. Elle doit contenir:

- le nom et l'adresse du fabricant ou de son mandataire ou de l'importateur,
- les instructions d'emploi et d'entretien.
- les classes de protection appropriées à différents niveaux de risques
- les limites d'utilisation correspondantes du produit.
- sa durée de vie ou son délai de péremption (entre 3 et 5 ans).

Ces notices devront être conservées sur place durant toute la période d'utilisation du casque dans un dossier spécifique. Il est conseillé de numéroter ces notices afin de pouvoir plus facilement en appliquer le contenu. Le numéro de la notice devra être lié à l'année d'achat et à l'identité du vendeur (*exemple Déca-Sports-2017 pour un casque acquis en 2017 auprès du vendeur Déca-Sports*).

Une vérification minutieuse de la date de péremption ou de durée de vie doit être faite à l'achat pour éviter d'acheter un casque avec une date de péremption trop proche.

2/ Suivi des casques (inventaire et contrôle)

Comme il s'agit d'EPI sujets à vieillissement, la date de fabrication ou, si possible, la date de péremption, sont marquées, de façon indélébile et sans risques de mauvaise interprétation, sur chaque casque ainsi que sur l'emballage.

Inventaire : Un carnet de suivi des casques doit être créé. Tout casque y sera identifié par une fiche ou par une ligne dans un tableau. Il sera complété pour chaque casque acquis, contrôlé ou mis au rebut.

Il doit comporter les informations suivantes :

- Numéro d'inventaire du casque.
- Caractéristiques de l'équipement (*tranche d'âge, taille, couleur, etc...*).
- Numéro de la notice du casque.
- Date d'achat ou, à défaut, de mise en service

- Date prévue de mise au rebut.
- Instructions d'emploi particulières (*exemple, serrage avec les deux angles*).
- Mesures d'hygiène et de désinfection (*exemple : nettoyage mensuel*).
- Dates et nature des réparations réalisées ou de remplacement d'éléments interchangeables.
- Nature et date des incidents survenus sur l'équipement.
- Date effective de mise au rebut ou de sortie du casque du stock.

Procédure à suivre lors de l'achat des casques :

- Identifier le casque par un numéro d'inventaire avec une étiquette inamovible ou un marquage indélébile.
- Lire la notice en intégralité et l'identifier par un numéro de notice.
- La remettre dans le dossier des notices
- Noter le casque dans le carnet de suivi avec son numéro d'inventaire et en compléter les données.

Pour les casques déjà acquis, la même procédure doit être faite avec les éléments en la possession de la structure. Si la notice n'est plus présente sur place, une recherche devra être faite en direction du fabricant.

Pour les casques anciens sans notice, ils pourront être utilisés mais sous la responsabilité de la structure et après une procédure de contrôle. Ils devront être consignés avec une durée de vie définie par la structure selon l'âge estimé du casque et pour une durée maximale de cinq années.

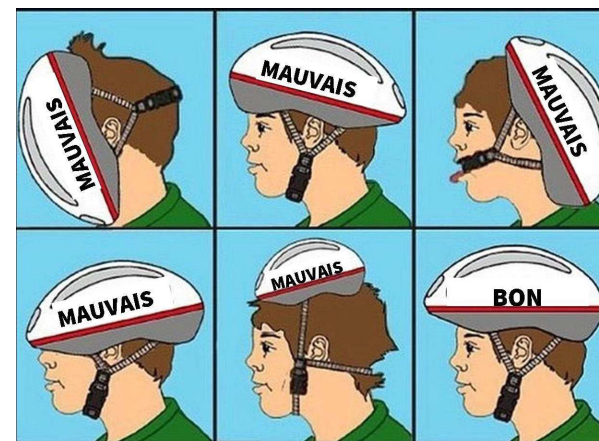
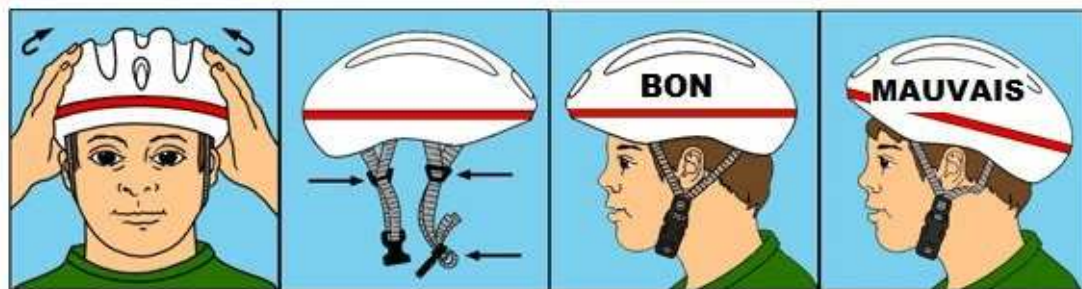
Procédure de contrôle : Après chaque usage ou avant de ranger le casque, une vérification de l'état doit être faite par l'encadrant. L'état général du casque doit être évalué : absence de signes d'usure ou de détérioration, coque non déformée et non altérée, accessoires en bon état (attaches, clips), etc.

Si un casque venait à être vendu ou cédé avant sa date de péremption, une copie de sa fiche de suivi et de sa notice devront être fournies au nouveau propriétaire

3/ Usage adapté et réglage conforme

Les modalités de réglages détaillées sur la notice du casque devront être appliquées. Le but d'un casque est de protéger l'intégralité de la partie supérieure du crâne. Il ne doit pas être porté ni trop en arrière ni trop en avant.

Bien réglé, l'axe d'un casque est orienté parallèlement au sol (*en largeur et en longueur*).



L'encadrant des mineurs doit au préalable et en cours d'activité porter une attention constante à ce que les mineurs portent le casque d'une manière correcte.

Le port du casque en dehors de l'activité de cyclisme n'est pas recommandé afin de limiter toute détérioration de celui-ci mais aussi pour éviter d'autres risques au cours d'autres activités (*exemple: pendaison par accrochage involontaire*).

4/ Hygiène et entretien

Pour limiter le risque de transmission des poux, le port d'une charlotte jetable sous le casque est conseillé.

Les conditions de conservation des casques détaillées dans la notice devront être respectées. En général, les matériaux de fabrication des casques sont sensibles aux températures extrêmes. Il faudra éviter de stocker les casques dans un local soumis à de forts écarts de température ou de les laisser dans un véhicule en plein soleil en période estivale.

Tout incident devra être noté dans le carnet de suivi (*choc, détérioration, etc...*) avec des consignes de suivi précises. Les réparations ou le remplacement d'éléments interchangeables (*attaches, coussinets, ...*) devront aussi être notifiés.

Le nettoyage des casques devra être réalisé en suivant les préconisations de la notice.

Pour les désinfections avec une bombe aérosol, il conviendra de privilégier les préparations sans parfum (*pour éviter les problèmes liés aux allergies*) et si possible celles destinées au contact alimentaire ou à l'hygiène humaine.

Prêt de casque :

En cas de prêt de casque par une personne extérieure à la structure, une vérification de la conformité devra être opérée à partir de l'étiquetage présent sur le casque mais aussi par une observation de son état général. Les casques non-conformes ne devront pas être utilisés.

Les casques parfois fournis par les familles lors de sorties entrent dans cette procédure. La structure devra leur rappeler de fournir à leur enfant un casque conforme à la norme CE 1078.

Suivi global des EPI :

D'une manière régulière, les EPI doivent être contrôlés par un contrôleur désigné. Cette procédure doit figurer au projet pédagogique ou dans le règlement intérieur de la structure. La régularité doit être adaptée à la fréquence d'utilisation ou à l'effectif accueilli (*chaque trimestre, avant chaque période de vacances, avant le début de la saison, etc...*).

Cette opération doit être consignée dans une fiche de suivi global des EPI.

Fiche de suivi des casques de vélo

Numéro d'inventaire du casque :

Numéro de la notice du casque :



Date d'achat :

Date de mise en service :

Date prévue de mise au rebut :

Date de sortie du stock :

Casque détruit Casque cédé à :

Caractéristiques (tranche d'âge, taille, couleur, etc...) :

Instructions d'emploi particulières :	Mesures d'hygiène et de désinfection :	
	Date	Nature

Incidents survenus		Réparations ou de remplacement d'éléments :	
Date	Nature	Date	Nature

Divers :

Tableau de suivi des EPI

Date du contrôle	Catégorie d'EPI	Nombre d'EPI présents	Nombre et nature des réparations	EPI sortis du stock			Nom du contrôleur	Signature	Date du prochain contrôle *
				Nombre d'EPI cédés	Nombre d'EPI détruits	Nombre d'EPI à réparer			

* Prendre la date de péremption la plus proche parmi l'ensemble des EPI de la catégorie

Tableau de suivi des casques de vélo

Numéro d'inventaire du casque.				
Caractéristiques (tranche d'âge, taille, couleur etc...)				
Numéro de la notice du casque				
Date d'achat				
Date de mise en service				
Date prévue de mise au rebut				
Instructions d'emploi particulières				
Mesures d'hygiène et de désinfection	Date			
	Nature			
Réparations ou remplacement d'éléments	Date			
	Nature			
Incidents survenus	Date			
	Nature			
Date de sortie du stock	Le: o Casque détruit o Casque cédé à :	Le: o Casque détruit o Casque cédé à :	Le: o Casque détruit o Casque cédé à :	
Divers				